

**DEPARTEMENT DU FINISTÈRE**

**COMMUNE DE**



**Cahier des charges**

**pour**

**La réalisation du dossier de demande de renouvellement de  
l'AOT pour les mouillages de Goulet Riec**



**Juillet 2014 : date de remise des offres : mercredi 27 août 2014 à 12h**

## SOMMAIRE

---

Article 1. Pouvoir adjudicateur	3
Article 2. Objet de la consultation	3
Article 3. Conditions de réalisation de l'étude	3
Article 4. Modalités de la consultation	4
Article 5. Présentation des offres	4
Article 6. Choix du titulaire de l'étude	4
Article 7. Conditions de remise des offres	5
Article 8. Renseignements complémentaires	5

## **Article 1: Le Pouvoir adjudicateur**

La commune de Riec sur Bélon, représentée par Sébastien MIOSSEC, maire

## **Article 2 : Objet de la consultation**

La consultation est engagée en vue de recruter le bureau d'études (BE) chargé d'établir le dossier de demande de renouvellement à l'identique de l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) d'une dépendance du domaine public maritime et du plan d'eau surjacent sur la rive gauche de l'Aven en amont de Goulet Riec pour 44 mouillages.

Dans le cadre de sa mission le BE aura en charge d'établir le dossier de demande comprenant :

1) La demande d'examen au cas par cas conformément à l'article R122-3 du Code de l'environnement et la décision prise après cet examen. (Arrêté préfectoral du 15 avril 2014 dispensant cette demande de l'étude d'impact) - documents fournis par la collectivité.

2) La demande d'autorisation pour le renouvellement de la zone de mouillages

3) Un rapport de présentation, ce dernier doit comprendre

**Le périmètre d'étude** : partie présentant et justifiant le périmètre d'étude retenu qui doit être au moins à l'échelle intercommunale et à l'échelle du bassin de navigation.

**Caractéristiques de l'environnement** : partie ayant pour objectif de faire connaître les caractéristiques de la zone (urbanisation, faune, flore, activités...). S'agissant d'un renouvellement d'une zone de mouillages, l'évolution de l'environnement par rapport au dossier initial sera décrite.

**Présentation du projet** : partie présentant les installations et le fonctionnement général du mouillage. Dans le cadre du renouvellement de la zone de mouillages, des changements ne sont pas prévus

**incidences du projet** : il s'agit ici de présenter et justifier les incidences que présente le projet décrit précédemment sur l'environnement, en se rapportant aux caractéristiques réglementaires et naturelles qui auront été énumérées et présentées dans le deuxième chapitre du rapport. S'agissant d'un renouvellement de la zone de mouillages, les changements éventuellement survenus seront décrits (sol, faune et flore).

4) Le devis des dépenses engagées. (S'agissant d'un renouvellement le seul devis pouvant être présenté sera celui de l'entretien annuel)

5) Un budget prévisionnel sur trois ans.

6) Un plan de situation (échelle 1/25000<sup>ème</sup>)

7) Un plan de détail de la zone faisant ressortir l'organisation des dispositifs des mouillages ainsi que des installations et des équipements légers annexes au mouillage (échelle 1/1500<sup>ème</sup>), le repérage exact du périmètre concerné et son positionnement en X, Y, les voies d'accès au mouillage, les aménagements des abords.

8) Une notice descriptive des installations (évitage – embossage) avec croquis

Le bureau d'études produira l'ensemble des documents sous format papier et sous format numérisé.

## **Article 3 : Conditions de réalisation de l'étude**

3-1 Responsables de l'étude :

Monsieur Richard Potel, responsable des services techniques, Madame Cotten DGS et Madame Massé adjointe aux ports suivront l'exécution du contrat confié au BE. Le chargé d'études remettra à madame Cotten les documents concrétisant l'avancement des travaux.

### 3-2 Conditions de réalisation de l'étude.

La commune fournira au BE les documents nécessaires à la réalisation de sa mission ou facilitera leur obtention.

Une réunion de lancement sera programmée ainsi qu'une réunion de présentation du dossier de demande .

### 3-3 Délais d'exécution.

Le BE devra tenir compte du fait que le délai d'instruction est de 6 mois. La Commune a demandé une prolongation de l'autorisation existante de janvier 2014 à fin décembre 2014.

## **Article 4 - Modalités de la consultation**

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée définie à l'article 28 et 72-2 du Code des marchés publics. Le type de marché est un marché de services (prestations intellectuelles). Le marché sera conclu soit avec un prestataire unique soit avec des prestataires groupés solidaires ou conjoints. Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles, à l'égard de la personne publique pour l'exécution du marché.

## **Article 5 : Présentation des offres**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

L'offre devra contenir les pièces suivantes :

- ✓ La lettre de candidature (formulaire DC4), la déclaration du candidat (formulaire DC5), DC7 et assurances.\*  
Dans le cas d'un groupement, le candidat joindra les annexes relatives à la répartition et à la valorisation des prestations entre les cotraitants ;  
En cas de recours à la sous-traitance, conformément à l'article 5 de la loi du 31 décembre 1975 modifiée, le candidat doit compléter l'acte d'engagement qui sera accompagné des demandes d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement (ces demandes sont formulées dans l'annexe de l'acte d'engagement). Pour chacun des sous traitants, le candidat devra joindre en sus des renseignements exigés par l'article 114 du code des marchés publics
- ✓ L'acte d'engagement \*
- ✓ Le présent cahier des charges à dater et signer
- ✓ La composition et l'organisation de l'équipe pluridisciplinaire et les références pour des études similaires. L'équipe précisera ses compétences dans les domaines concernées par le dossier ainsi que ses compétences juridiques ainsi que ses qualifications. Ces références devront comporter les dates de début et de fin des études, et indiquer quelques éléments de cadrage.
- ✓ La composition nominative des intervenants sur le présent dossier, leurs diplômes et leurs compétences. L'offre devra préciser quel sera le responsable de l'étude.
- ✓ Une note méthodologique.
- ✓ Le prestataire devra faire une proposition de prix pour répondre au présent marché. Il s'agira d'une offre globale avec décomposition de prix détaillée sur la base d'une estimation du nombre de journées d'interventions, de nombre de réunions, frais de déplacement. frais matériels de reprographie, Nota : les différents formulaires \* sont téléchargeables sur le site sur le site

du Ministère des Finances <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

**Article 6 : Choix du titulaire de l'étude**

L'analyse des offres s'effectuera sur la base de l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse déterminée selon les critères pondérés suivants :

- 1 - La qualité de la note méthodologique remise par le BE, : 40%
- 2 - Les moyens et les compétences de l'équipe affectée à l'étude au travers des références du BE: 30%
- 3 - Coût de la prestation, précisé en euros HT et en euros TTC : 30%.

**Article 7 Conditions de remise des offres**

Les offres seront remises sous enveloppe cachetée portant la mention « offre relative à la consultation pour les mouillages de Goulet Riec, Ne pas ouvrir » à :  
Monsieur le Maire de Riec sur Bélon  
04 rue F Cadoret 29340 Riec sur Bélon

**Au plus tard le mercredi 27 août 2014 à 12h dernier délai.**

**Article 8 : Renseignements complémentaires**

Les personnes habilitées à fournir des renseignements sont :  
Monsieur Richard Potel (renseignements techniques) -02 98 06 40 13  
Madame Cotten (renseignements administratifs) -02 98 06 91 04

Date d'envoi à la publication : vendredi 11 juillet 2014

Le bureau d'études

le Maire

Sébastien MIOSSEC